

Signature officielle des chartes du Tourisme d'Affaires «Metz / Amnéville-les-Thermes - Destination Affaires»

Mardi 28 mars 2017 - Centre Pompidou-Metz

INSPIRE METZ

Metz Métropole s'est engagé dans une démarche d'attractivité qui a donné naissance à la marque de territoire « Inspire Metz » en octobre 2016. Ainsi, à la veille de l'inauguration du Centre de Congrès « Metz Congrès Robert Schuman », 6 ans après l'ouverture du Centre Pompidou-Metz alors que le Quartier de l'Amphithéâtre se construit avec d'importants investissements privés (Muse, Hôtel Starck...) et forte de la structuration de filières innovantes ou d'écosystèmes tels que TCRM-Bilda, Metz Métropole affirme son ambition : celle d'être une cité européenne, où les cultures se croisent, ... un territoire transfrontalier, accueillant et fertile à l'inspiration.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre du renforcement de son attractivité touristique, de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO ainsi que dans le développement du tourisme d'affaires, notamment avec la destination «Metz/Amnéville-les-Thermes - Destination affaires» qui propose une offre inédite dans les domaines de la culture, du patrimoine, des loisirs et des activités thermales.

Qu'est ce que le tourisme d'affaires ?

Le tourisme d'affaires désigne les déplacements à but professionnel. Il combine les composantes classiques du tourisme (transport, hébergement, restauration) avec une activité économique pour l'entreprise. Cela regroupe les congrès et conventions d'entreprises, les incentives (voyages de motivation), les voyages de récompense et les voyages d'affaires.

L'ouverture prochaine du Centre de Congrès «Metz Congrès Robert Schuman» est une véritable opportunité pour compléter l'offre de services existante sur notre territoire et participera au développement économique de celui-ci.

Le Bureau des Congrès de Metz Métropole

C'est pourquoi, Metz Métropole et la Ville de Metz ont souhaité accélérer cette dynamique en se dotant depuis 2 ans d'un Bureau des Congrès. Acteur essentiel du tourisme d'affaires et des MICE (meeting, incentive, congrès, événements), ce bureau joue un rôle important pour le développement de l'activité congrès et événements d'entreprises et associatifs sur la destination Metz/Amnéville-les-Thermes.

Il participe à la promotion du territoire (lors de salons, workshops,...) et met en place avec ses partenaires locaux, une politique d'accueil et d'ensemblier pour toutes ces manifestations. Il agit en facilitateur pour les organisateurs et en fédérateur pour ses partenaires.

La charte Tourisme d'Affaires de la destination

Ainsi, le Bureau des Congrès a souhaité mettre en place une charte d'accueil du tourisme d'affaires «Metz/Amnéville-les-Thermes - Destination Affaires». **Cette charte a pour objectif d'assurer une qualité des services rendus par les signataires et de garantir la satisfaction des organisateurs d'événements professionnels ainsi que des participants.**

Elle formalise une politique d'accueil au travers d'engagements thématiques pris par les professionnels locaux (hôteliers, aéroport Metz-Nancy-Lorraine, SNCF, autocaristes, taxis, TMM,...) ainsi que par Metz Métropole, la Ville de Metz, la Ville d'Amnéville-les-Thermes, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Moselle. L'autre objectif de cette charte est d'offrir à la destination Metz/Amnéville-les-Thermes une image de référence nationale et internationale en matière de tourisme d'affaires et de garantir un portefeuille de manifestations à long terme.

Cette charte se décline en **3 volets** :

- ◇ un premier volet avec une charte généraliste à destination des Offices de Tourisme, de la Ville de Metz, Metz Métropole, Amnéville, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Moselle, la Fédération des commerçants de Metz, l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et la SNCF,
- ◇ le 2^{ème} volet concerne les hôteliers,
- ◇ le 3^{ème} volet concerne les autocars, taxis et TMM (Transports de l'Agglomération de Metz Métropole).

Ces chartes s'appliquent à partir de certains seuils (nombre de participants et de nuitées) et sont signées pour une durée de 3 ans. Le comité stratégique « Metz Destination Affaires » veillera à sa bonne application.

Ces chartes sont amenées à évoluer, avec plus de signataires, plus d'acteurs locaux mobilisés et fédérés, dans l'objectif d'accompagner ces acteurs sur le tourisme d'affaires, renforcer la démarche qualité des professionnels et faire de Metz/Amnéville-les-Thermes une destination incontournable dans le domaine.

Inspire Metz, Tous ensemble pour faire gagner notre territoire !

Contacts :

Antoine FONTE
Directeur du Bureau des Congrès
afonte@mm-dev.fr

Marina LALLEMENT-WAGNER
Directrice de la Communication
Metz Métropole Développement
mlallement@mm-dev.fr
06 09 90 51 37

